

MAIRIE LES DEUX ALPES
48 avenue de la Muzelle
38860 - LES DEUX ALPES

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 février 2019

N° 2019.022

L'an deux mille dix-neuf, le 28 février 2019 à 19h,

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 22 février 2019, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Stéphane SAUVEBOIS.

Présents : M. Stéphane SAUVEBOIS, Maire, M. Pierre BALME, maire délégué, Agnès ARGENTIER, Jean-Noël CHALVIN, adjoints, BALME Michel, BISI Jean-Luc, DEBOUT Stéphanie, DEVAUX Jean-Pierre, DODE Maryvonne, FOURNIER Jean-Luc, GIRAUD Laurent, LESCURE Hervé, BARBIER Guylaine, MARTIN Jocelyne, BOURGEAT Delphine, GUIGNARD Thierry, conseillers municipaux.

Absents : ARLLOT Maurice, MOREAU Françoise, Romain CHARREL, Laurence CHOPARD, Emmanuel DURDAN, GONON Catherine, POIROT Fabien, Estelle FAURE, Nicolas CASSEGRAIN

Pouvoirs : Sylvie ROY donne pouvoir à Stéphanie DEBOUT
Florence BEL donne pouvoir à Jocelyne MARTIN
Magali LESCURE donne pouvoir à Jean-Luc BISI

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il a été procédé à la nomination des secrétaires de séance pris au sein du conseil :

Mme Stéphanie DEBOUT et Mr Jean-Luc FOURNIER ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignées pour remplir ces fonctions qu'ils ont acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

DOMAINE : COMMANDE PUBLIQUE – 1.4.2.1– Conventions et contrats divers

Objet : Convention communale de coordination PM/Gendarmerie.

VU les dispositions des articles L512-4 à L512-6 du Code de la Sécurité Intérieure,

VU le projet de convention ci-annexé ;

Il est nécessaire d'actualiser la convention communale de coordination actuelle entre la Police municipale et les forces de sécurité de l'Etat, afin d'actualiser l'armement mis à disposition des agents de la Police Municipale.

Les cinq agents de Police Municipale sont équipés d'armes de catégorie D (bâton de défense télescopique et générateur aérosol incapacitant de contenance inférieure à 100 ml) formés et certifiés à leur maniement aux normes du Centre National Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

En accord avec les services de Gendarmerie, les agents de Police Municipale participeront à titre de recyclage aux séances d'entraînement Geste et Technique de Protection Individuel (GTPI) de la brigade locale lors de la venue du Moniteur au Maniement des Armes (MMA).

Ils seront aussi dotés après avoir validé les formations obligatoires distinctes encadrées par le Centre National Fonction Publique Territoriale (CNFPT), d'armes de catégorie B non létales de deux générateurs aérosol incapacitant d'une contenance de plus de 100 ml et un unique pistolet à impulsion électrique de type X2 pour l'ensemble du service après avis du Préfet. Tous les agents validés à la formation initiale, suivront un recyclage annuel obligatoire avec le Centre National Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

Après la parution du décret d'application et l'avis du Préfet sur l'utilisation de la caméra-piéton embarquée, le service de Police Municipale sera équipé de ce matériel aux normes exigées dont seul le responsable du service pourra visionner si besoin les images et les restituer aux services de Gendarmerie sur réquisition pour les besoins de procédure.

Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Le 14 mars 2019 Stéphane SAUVEBOIS, maire



A l'unanimité, le conseil municipal a décidé :

- **D'APPROUVER** la nouvelle convention communale de coordination entre la Police municipale et les forces de sécurité de l'Etat ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer ladite convention communale de coordination.

Fait et délibéré en séance, les jours et mois que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,
Le maire, Stéphane SAUVEBOIS

